



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 11 mars 2014 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Nature et effet : permettre, suite à une opération cadastrale projetée visant le remplacement des lots 3 908 348, 5 397 138 et 5 397 141 du Cadastre du Québec, que le bâtiment principal existant ait : 1) une façade orientée selon un axe de 38 degrés par rapport à la rue du Contrefort et 2) une marge de recul arrière de 5,38 mètres, en dérogation aux articles 6.1.5 et 6.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lesquels exigent que la façade soit orientée selon un axe entre 0 et 30 degrés et une marge de recul minimale arrière de 10 mètres.

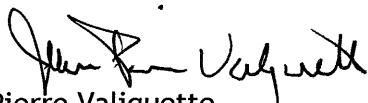
Identification du site concerné : Lot projeté 5 444 605 (lots 3 908 348, 5 397 138 et 5 397 141 du Cadastre du Québec)
437, montée de la Source

2. Nature et effet : tenir pour conforme la localisation du garage détaché à 1,81 mètre de la ligne latérale droite, en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel exige une marge de recul minimale latérale de 8 mètres.

Identification du site concerné : Lot 2 620 010 du Cadastre du Québec
63, rue de Maricourt

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 11 mars 2014 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 14^e jour de février 2014.


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général